

AUGMENTATION DU SALAIRE NET

CHERCHEZ L'ERREUR !

Un projet antisocial qui ne profite qu'aux plus riches !

Numéro 1

Stoppons Macron

BULLETIN DE PAIE 2017						
SALAIRE BRUT						
COTISATIONS						
	PART SALARIALE			PART PATRONALE		
	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
Salaire de base	151,67	9,76%	1 480,30 €	Plafond SS : 3 269,00 €		
SALAIRE BRUT			1 480,30 €			
SALAIRE BRUT			1 480,30 €			
CSG + CRDS non déductibles	1 454,39 €	2,90%	42,18 €			
CSG + CRDS non déductibles Prévoyance	27,53 €	2,90%	0,80 €			
CSG déductible	1 454,39 €	5,10%	74,17 €			
CSG déductible Prévoyance	27,53 €	5,10%	1,40 €			
Maladie - Décès Vieill.	1 480,30 €	0,75%	11,10 €	1 480,30 €	12,89%	190,81 €
Assurance vieillesse	1 480,30 €	6,90%	102,14 €	1 480,30 €	8,55%	126,57 €
Vieillesse déplafonnée	1 480,30 €	0,40%	5,92 €	1 480,30 €	1,90%	28,13 €
Accidents du travail				1 480,30 €	1,40%	20,72 €
Allocation familiales				1 480,30 €	3,45%	51,07 €
Aide au logement - 20 sal.				1 480,30 €	0,10%	1,48 €
Solidarité aux personnes âgées				1 480,30 €	0,30%	4,44 €
Pénibilité cotisation de base				1 480,30 €	0,01%	0,15 €
Financement organis. Syndic. Et patr.				1 480,30 €	0,02%	0,24 €
Pôle emploi, AB4	1 480,30 €	2,40%	35,53 €	1 480,30 €	4,00%	59,21 €
Assurance chômage tranche AGS (FNCS)				1 480,30 €	0,20%	2,96 €
Retraite MALAKOFF non cadre, TA	1 480,30 €	4,00%	59,21 €	1 480,30 €	6,00%	88,72 €
Prevoyance CHORUM	1 480,30 €	0,61%	9,03 €	1 480,30 €	1,80%	27,53 €
AGFF non cadre, TA	1 480,30 €	0,80%	11,84 €	1 480,30 €	1,20%	17,76 €
Formation Pro. -10 salariés				1 480,30 €	0,55%	8,14 €
TOTAL RETENUES			353,34 €			628,04 €
Net à payer						1 126,96 €

CSG, contribution sociale généralisée, impôt servant à financer en partie la SÉCURITÉ SOCIALE.

Cotisation sociale salariale servant à financer la Sécurité Sociale donnant droit à des prestations de santé prises en charge comme une hospitalisation ou une visite chez le médecin.

Un salarié au SMIC cotise 11.10€ par mois pour la SECU lui permettant de pouvoir bénéficier de prestations de santé tout au long de sa vie.

Cotisation assurance chômage ouvrant droit à une indemnité chômage en cas de licenciement, de suivre une formation de reconversion ...

Salaire net servant à vivre au jour le jour.

Autrement appelé budget du MENAGE. Pour un salarié au SMIC, aujourd'hui, il est à 1 126,96€ pour se loger, se nourrir, se vêtir, se chauffer, l'eau, les transports...

Salaire : Revenu distribué au salarié en échange de son travail et de sa subordination.



Il est composé de deux parties :
Le **salaire net** que le salarié reçoit chaque mois avec sa fiche de paie et le **salaire socialisé appelé aussi salaire différé**. C'est un salaire indirect perçu :

- ⇒ pour se soigner : c'est la Sécurité Sociale
- ⇒ pour disposer d'un revenu à la retraite
- ⇒ pour élever sa famille : ce sont les allocations familiales
- ⇒ en cas de chômage : allocations chômage

SÉCURITÉ SOCIALE : TIRELIRE COMMUNE DE TOUS LES SALARIÉS à disposition du salarié ou de sa famille selon ses besoins

→ Ce tract est le 1er d'une série de 6 qui vous seront distribués régulièrement.

DEMAIN EN 2018: L'ARBRE QUI CACHE LA FORET

Le projet Macron-Gattaz

BULLETIN DE PAIE 2018						
Salaire de base		151,67	9,76€	1 480,30€	Plafond SS :	3 269,00€
SALAIRE BRUT				1 480,30€		
COTISATIONS	PART SALARIALE			PART PATRONALE		
	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
SALAIRE BRUT			1 480,30 €			
CSG + CRDS non déductibles	1 454,39 €	3,20%	46,54 €			
CSG + CRDS non déductibles Prévoyance	27,53 €	3,20%	0,88 €			
CSG déductible	1 454,39 €	6,50%	94,54 €			
CSG déductible Prévoyance	27,53 €	6,50%	1,79 €			
Maladie - Décès Vieill.	1 480,30 €	0,00%	0,00 €	1 480,30 €	12,89%	190,81 €
Assurance vieillesse	1 480,30 €	6,90%	102,14 €	1 480,30 €	8,55%	126,57 €
Vieillesse déplafonnée	1 480,30 €	0,40%	5,92 €	1 480,30 €	1,90%	28,13 €
Accidents du travail				1 480,30 €	1,40%	20,72 €
Allocation familiales				1 480,30 €	3,45%	51,07 €
Aide au logement - 20 sal.				1 480,30 €	0,10%	1,48 €
Solidarité aux personnes âgées				1 480,30 €	0,30%	4,44 €
Pérennité cotisation de base				1 480,30 €	0,01%	0,15 €
Financement organis. Syndic. Et patr.				1 480,30 €	0,02%	0,24 €
Pôle emploi, AB4	1 480,30 €	0,00%	0,00 €	1 480,30 €	4,00%	59,21 €
Assurance chômage tranche AGS (FNGS)				1 480,30 €	0,20%	2,96 €
Retraite MALAKOFF non cadre, TA	1 480,30 €	4,00%	59,21 €	1 480,30 €	6,00%	88,82 €
Prévoyance CHORUM	1 480,30 €	0,61%	9,03 €	1 480,30 €	1,86%	27,53 €
AGFF non cadre, TA	1 480,30 €	0,80%	11,84 €	1 480,30 €	1,20%	17,76 €
Formation Pro. -10 salariés				1 480,30 €	0,55%	8,14 €
TOTAL RETENUES			331,90 €			628,00 €
Augmentation	21,44 €					
Net à payer						1 148,40 €

Augmentation de la CSG de 1.7 point.

Pour un salarié au SMIC, cela représente une perte de 24,81€.

La cotisation sociale salariale est supprimée.

Ce « gain » de 11,10€ ne compense pas l'augmentation de la CSG. Cette suppression va entraîner de fait une **baisse considérable du financement de la SECU**. Ce qui va impliquer des remboursements et des non prises en charge de plus en plus lourdes pour les patients hospitalisés. Par exemple, une opération de la prostate, c'est 6 900€. Qui paye?

Suppression de la cotisation chômage. « Gain » de 35,53€.

Comment va être financée cette branche de notre protection sociale? Comment vont faire les salariés qui seront licenciés, de quoi vivront-ils et quelle formation de reconversion?

Salaire net en augmentation de 21,44€ par mois

entre les baisses de cotisations et augmentation d'impôt. Ceci est un fait, il y aura bien une augmentation mais avec cette amélioration de rémunération nette, c'est toute la SECU qui est menacée. **Attention car à terme le budget du ménage devra intégrer, en plus des dépenses du moment, les dépenses d'assurances santé et chômage.**

**MACRON VEUT PRENDRE L'ARGENT
DANS LA TIRELIRE SOCIALE POUR ENCORE
PLUS REMUNERER LE CAPITAL.**

Ce qui ne sera pas financé par la Sécu
le sera par le privé qui se gavera de dividendes.

Pour Macron, l'argent du peuple
doit revenir aux riches !

En 20 ans les dividendes ont été multipliés par 7
au détriment des investissements
notamment en France.



La CGT n'abdique pas !

Tous mobilisés en grève et manifestation

le 12 septembre 2017